

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)
PROJET D'ACCES ET D'AMELIORATION DES SERVICES ELECTRIQUES
« EASE »

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis	: AMI n° 003/MINRHE/UCM/EASE/2024/SC
Numéro du marché	: ZR-UCM-397753-CS-INDV
Financement	: Banque mondiale DON N° 177ZR & CREDIT 6018-ZR
Services de consultant	: Recrutement d'un consultant individuel chargé d'assumer la fonction de Juriste Senior au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC).
Date de publication	: 26 février 2024

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès et d'Amélioration des Services Electriques (EASE), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant individuel chargé d'assumer la fonction de Juriste Senior au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC)** ».

Sous la supervision du Directeur Général, et en relation les autres membres de l'ADPI-RDC en charge de questions connexes, ainsi qu'avec les consultants et conseillers spécialisés qui pourraient être amenés à intervenir (conseillers à la transaction, conseillers juridiques, etc.), le Consultant juriste senior prend en charge l'ensemble des questions juridiques liées à la préparation et au développement du Programme et du Projet Grand Inga, y compris dans les interactions requises avec les parties prenantes publiques et privées. Il assure également, en tant que de besoin, l'assistance juridique liée au bon fonctionnement de l'ADPI-RDC.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), pour le compte de l'ADPI-RDC, invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Avoir un diplôme de licence de droit (Bac+5 minimum) ;
- Avoir au moins 15 années d'expérience professionnelle dont 5 ans dans les aspects juridiques de grands projets d'infrastructures ;
- Avoir au moins 5 années d'expérience professionnelle dans le secteur de l'énergie (y compris les contrats d'achat d'énergie) ;

- Avoir au moins 5 années d'expérience professionnelle en matière de Partenariats Publics Privés ;
- Maîtrise des outils informatiques (MS Word, Excel, Powerpoint, etc.) ;
- Parfaite maîtrise du français et de l'anglais.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des consultants intéressés est attirée sur le paragraphe 1.9 des directives de la Banque mondiale en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID, édition de Janvier 2011 révisée en Juillet 2014, définissant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite au chapitre 5 des directives de la Banque mondiale en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID, édition de Janvier 2011 révisée en Juillet 2014.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) avant le **mardi 12 mars 2024** et porter clairement la mention : « **AMI n° 003/MINRHE/UCM/EASE/2024/SC – Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction de Juriste Senior au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC)** ».

L'adresse est :

**Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources
Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River
2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe
Kinshasa
République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmenergie-rdc.com**

**Etienne MUANZA KANYINGILA
Coordonnateur a.i**

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA PROMOTION DU PROJET GRAND INGA
« ADPI-RDC »

CONSULTANT SPECIALISTE JURISTE SENIOR
Termes de référence

I. CONTEXTE

La République Démocratique du Congo (l'Etat ou la RDC), avec une superficie de 2.345.000 km² et une population d'environ 100 millions d'habitants, est dotée d'abondantes ressources hydroélectriques. Elle connaît actuellement un déficit énergétique sévère, avec seulement 20% de sa population ayant accès à l'électricité.

L'État souhaite réduire sensiblement ce déficit, notamment par le développement du site d'Inga. Les chutes d'Inga, sur le fleuve Congo, recèlent un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à plus de 40 000 MW en puissance et représentent près de 40% du potentiel hydroélectrique total de la République Démocratique du Congo, estimé à près de 100 000 MW.

La configuration du site, avec la présence de deux vallées contigües au lit majeur du fleuve, suggère que sa mise en valeur repose essentiellement sur deux schémas d'aménagement, soit le schéma Nkokolo et celui de la Bundi. Deux installations hydroélectriques existent actuellement sur le site d'Inga : une première installation d'une puissance de 351 MW, dénommée Inga 1, mise en service en 1972, et une seconde installation d'une puissance de 1.424 MW, dénommée Inga 2, mise en service en 1982. Le schéma Nkokolo comprend les centrales électriques existantes, Inga 1 et Inga 2 ; celui de la Bundi, comprendrait l'installation des centrales du projet Grand Inga.

La phase ultérieure du projet Grand Inga, Inga 3, a été ajustée en fonction de la demande intérieure croissante et a tenu compte des opportunités d'exportation vers d'autres pays africains ayant manifesté leur intérêt. Le projet, d'une puissance initiale de 4.800 MW, a été revue à la hausse à 11.050 MW afin de satisfaire les exigences énergétiques du pays et des pays demandeurs.

Le Gouvernement de la RDC a pris l'option de réaliser le projet en mode « Partenariat-Public-Privé ». Le processus de recrutement du partenaire privé s'est conclu en la signature d'un accord de collaboration avec un Consortium sino-espagnol.

Pour la gouvernance du projet, la RDC a mis en place l'agence pour le développement et la promotion du projet Grand Inga, ADPI-RDC en sigle qui assure la planification et la gestion des activités du projet.

Afin de permettre à ADPI-RDC d'acquérir une expertise dans la gouvernance du projet, le gouvernement propose d'utiliser le reliquat de la restructuration du projet EASE soutenu par la Banque Mondiale pour financer le paiement des services d'un consultant individuel qui agira en tant que Consultant Spécialiste Juriste Senior au sein d'ADPI-RDC. L'UCM, l'agence d'exécution du projet EASE, est responsable de la mise en œuvre du processus de recrutement de ce consultant.

Les présents termes de référence décrivent la mission et les prestations attendues de ce Consultant Spécialiste Juriste Senior.

II. MISSION GENERALE DU POSTE

Sous la supervision du Directeur Général, et en relation les autres membres de l'ADPI-RDC en charge des questions connexes, ainsi qu'avec les consultants et conseillers spécialisés qui pourraient être amenés à intervenir (conseillers à la transaction, conseillers juridiques, etc.) , le Consultant Juriste Senior prend en charge l'ensemble des questions juridiques liées à la préparation et au développement du Programme et du Projet

Grand Inga, y compris dans les interactions requises avec les parties prenantes publiques et privées. Il assure également, en tant que de besoin, l'assistance juridique liée au bon fonctionnement de l'ADPI-RDC.

III. RESPONSABILITES ET TACHES

La mission attendue du Consultant Juriste Senior **est une mission d'assistance générale sur les questions juridiques** qui peuvent être soulevées dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre du Programme et du Projet Inga, **et du fonctionnement de l'ADPI-RDC**. Ces activités comprennent notamment :

1. Cadre Juridique du Programme et du Projet

- **Contribuer à l'adoption du cadre juridique et institutionnel pour la préparation et la mise en œuvre** du Programme et du Projet Grand Inga ;
- Mener les analyses requises de la législation en vigueur sur les sujets pertinents, tels **qu'électricité**, eau, foncier, cadre des investissements, aspects sociaux et environnementaux, etc.) **afin d'identifier** les besoins **d'adaptation, de modification et d'adoption de textes supplémentaires** ;
- **Contribuer à l'identification des besoins d'assistance extérieure**, le cas échéant, à la préparation des termes de référence ; au recrutement ; à la supervision et au contrôle des produits soumis par des consultants et conseillers extérieurs ;
- Les fonctions qui précèdent couvrent **notamment la préparation et l'adoption d'une loi dédiée, dite "Loi Inga"**, pour lesquelles un travail de suivi sera également requis (établissement **d'un** chronogramme pour **l'adoption** et la promulgation ; **identification et préparation des textes d'application, vulgarisation etc.**) ;
- Ces fonctions couvrent également les relations interétatiques et les traités relatifs au Programme ou au **Projet Inga, ou susceptibles d'interférer** avec leur mise en œuvre. Ceci vaut notamment pour les relations **avec la République d'Afrique du Sud**.

2. Analyse de la faisabilité et structuration

- **Contribuer à l'analyse juridique des options de structuration pour le financement et la mise en œuvre** du Projet Grand Inga ;
- Mener les analyses requises de la législation (par exemple les procédures de consultations et autorisations requises, les exigences requises en matière de financement et leurs **modalités d'évaluation**, etc.) et contribuer à la préparation et/ou la revue des instruments contractuels (tels que contrat de développement, contrat de construction, **contrat de concession, contrat d'achat d'énergie, contrats de financement public** ou privé, garanties et sûretés, etc.) - ainsi que des risques et contraintes associés.
- **Contribuer à l'identification des besoins d'assistance extérieure, le cas échéant ; à la préparation de termes de référence ; au recrutement ; à la supervision et au contrôle des livrables des consultants et conseillers extérieurs** (notamment les conseillers à la transaction).

3. **Mise en Œuvre**

En fonction des besoins et du degré d'avancement de la phase de faisabilité et de structuration, contribuer : (i) à la finalisation des documents de passation de marchés **et autres documents juridiques liés à la mise en œuvre du Programme et du Projet, ainsi qu'à leur négociation** ; (ii) au suivi de l'exécution des obligations des diverses parties prenantes, **ainsi qu'au traitement éventuel des réclamations**.

4. Assistance générale au fonctionnement d'ADPI-RDC

En fonction des besoins, fournir une assistance dans le traitement quotidien des questions juridiques liées au fonctionnement de l'ADPI-RDC **et à l'exécution** par cette dernière de sa mission, par exemple : contrats divers ; traitement des obligations légales et administratives ; convocation des organes statutaires et gestion des registres, **questions d'éthique et de conflits d'intérêt** ; confidentialité et protection des données ; et gestion des risques et des contentieux.

IV. ORGANISATION DU TRAVAIL

Le Consultant Juriste Senior exerce ses fonctions sous la supervision et selon les directives et instructions du Directeur Général. Il collabore autant que de besoins avec les autres membres du personnel de l'ADPI-RDC, **ainsi qu'avec les conseillers, consultants et prestataires extérieurs, dans le respect des instructions données.** Il peut être appelé à organiser les relations avec les différentes parties prenantes au Programme et au Projet (**bailleurs de fonds, bureaux d'études, conseillers, consultants, autorités politico-administratives**, société civile, etc.) et/ou à participer à des réunions avec ces dernières, dans les limites de son domaine de responsabilité et des instructions qui lui sont données. **Dans l'exercice** de ses activités, il peut être amené à fournir différents documents écrits, notes, opinions, etc.

L'ADPI-RDC mettra à la disposition du consultant un bureau et un ordinateur.

V. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE REQUISES

- Diplôme de droit (Bac+5 minimum) ;
- **15 années d'expérience professionnelle dont 5 ans dans les aspects juridiques de grands projets d'infrastructure ;**
- **5 années d'expérience professionnelle minimum dans le secteur de l'énergie** (y compris les contrats d'achat d'énergie) ;
- **5 années d'expérience professionnelle en** matière de Partenariats Publics Privés ;
- Maîtrise des outils informatiques (MS Word, Excel, Powerpoint, etc.) ;
- Aptitude à travailler en milieu multiculturel, avec une équipe pluridisciplinaire, en situation **complexe, avec l'exigence de visite des sites et de respect des délais ;**
- Logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif ;
- Parfaite maîtrise du français **et de l'anglais.**

VI. NORMES DE PERFORMANCE

Le Consultant Juriste Senior **s'engage à** fournir ses services conformément aux normes professionnelles et **déontologiques, de compétence et d'intégrité les plus exigeantes.** Il sera évalué sur une base semestrielle, au regard des résultats obtenus.

VII. DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

Le contrat du Consultant Juriste Senior sera **d'une durée de 12 mois** renouvelable sur évaluation de performances, à concurrence de la durée de la disponibilité des financements.